

DOTATIONS CANTONALES ASSOCIATIVES

Programme	<p>Nom de la politique : 21 Nature / Fonction : 6574 / 74 Programme / Opération : Po174 / o6307</p>
Bénéficiaires	Associations sportives, culturelles, sociales, de loisirs pour des objets relevant des champs de compétences du Département
Condition(s) d'attribution	Proposition d'une demande avec objet de la subvention aux deux conseillers départementaux du canton concerné (canton concerné par l'objet de la subvention, pas uniquement lié au siège social de l'association)
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	CP Vendredi 22 avril 2016 ; CP février 2020
Détermination de l'aide	<p>L'objet de l'aide est à l'appréciation des deux conseillers départementaux du canton concerné, uniquement sur du fonctionnement.</p> <p>- Somme minimum à attribuer par association : 150 €</p>
Modalité(s) d'attribution	<p>Dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fiche, avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le nom de l'association - Le n° de SIRET de l'association - Le RIB de l'association - L'adresse du siège social de l'association - Le courriel de l'association - Le site internet de l'association - Le nom et les coordonnées du Président de l'association - Le nom et les coordonnées du Trésorier de l'association - La date de la dernière assemblée générale - L'objet de la subvention - Le compte d'exploitation N-1 ou solde compte courant ou Grand livre - Le budget prévisionnel N <p><i>Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par les conseillers départementaux.</i></p> <p><u>Procédure d'attribution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision et notification de la Commission Permanente du

	Conseil départemental - Modalités de versement de la subvention conformément au règlement financier du Département.
Service(s) chargé(s) de l'instruction	<u>Réception des demandes au plus tard le 2 mars 2020 :</u> Cabinet des élus Hôtel du Département Place Aristide Briand 72072 Le Mans Cedex 9 Tél.: 02.43.54.70.17

Mise à jour : janvier 2020

Siège social de l'association : Adresse – CP – Ville

.....

.....

Adresse courriel :

Site internet :

Président : Nom – Adresse – CP – Ville – Téléphone

.....

.....

Trésorier : Nom – Adresse – CP – Ville – Téléphone

.....

.....

Date de la dernière assemblée générale :

Nombre d'adhérents :

Joindre OBLIGATOIREMENT à cette fiche :

- Le compte d'exploitation N-1 ou solde compte courant ou Grand livre
- et
- Le budget prévisionnel N

Tableau à compléter obligatoirement par l'association :

Compte de résultat / Budget prévisionnel de l'association	Compte de résultat définitif exercice N-1 en €	Budget prévisionnel exercice N en €
<u>Vente de produits ou de prestations :</u>		
<u>Subventions :</u>		
dont le Conseil départemental :		
dont autres :		
<u>Autres produits de gestion courante :</u>		
dont cotisations :		
<u>Produits financiers :</u>		
TOTAL DES PRODUITS		
Achats :		
Services extérieurs (locations, réparations, assurances,...) :		
Impôts et taxes :		
Rémunération personnel :		
Charges sociales :		
Autres charges de gestion courante :		
TOTAL DES CHARGES		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		